



# La médiation, voie de l'avenir

**Conseils pratiques** publié le **17/06/2019**, vu **1131 fois**, Auteur : [Sophie ROLLAND-GILLOT](#)

**Je suis particulièrement ravie d'avoir suivi une enrichissante formation de 48 heures à la pratique de la médiation, me permettant d'être Avocat accompagnant en médiation ou Médiateur.**

La médiation (qu'elle soit juridictionnelle ou conventionnelle), mode alternatif de règlement des conflits, doit, il me semble, être beaucoup plus régulièrement proposée et expliquée aux justiciables.

En effet, les justiciables sont parfois confrontés à des procédures longues et coûteuses dont la solution, tranchée par un Juge, ne leur apportera pas pleine satisfaction.

La médiation est, si ce n'est "la", une voie de l'avenir.

Elle permet aux médiés d'être les créateurs de leur propre solution au conflit qui les oppose (qui souvent est plus latent que le litige, seul, soumis au Juge).

Il en ressort donc une solution plus satisfaisante pour les médiés.